

Zeitschrift: Le messenger suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France
Herausgeber: Le messenger suisse de France
Band: 6 (1960)
Heft: 1

Artikel: Union des Suisses de France
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-849119>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 28.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Union des Suisses DE FRANCE

★ ★ ★

Nice, le 2 décembre 1959.

A Messieurs les Présidents
des Sociétés suisses de France

Circulaire n° 1

MONSIEUR LE PRESIDENT
ET CHER COMPATRIOTE,

Les Sociétés suisses de Nice ont appris, avec un vif plaisir, que leur invitation avait été acceptée et que l'assemblée des délégués des Sociétés suisses de France, réunie à Royaumont le 14 mai dernier, avait décidé de tenir dans notre ville l'assemblée de mai 1960.

Nous en avons été flattés et nous ferons de notre mieux pour que cette réunion se déroule dans les meilleures conditions possibles. Le Comité d'Organisation, qui a été créé à cet effet, invité cordialement toutes les Sociétés à se faire représenter à cette assemblée, dont il vous soumet le programme.

Samedi 28 mai. — Assemblée des délégués à la Maison Suisse de Nice, sous la présidence d'honneur de M. Pierre Micheli, Ambassadeur de Suisse en France, et la présidence effective de M. Louis Fontaine, Président de la Société « Le Grütli », de Nice.

10 h. : ouverture des travaux,

12 h. : déjeuner en groupe,

15 h. : reprise des travaux,

18 h. : après la clôture de l'assemblée, notre Consul, M. G. Falquier, recevra, en sa résidence, les délégués et leurs épouses.

Dîner et soirée libres.

ORDRE DU JOUR

dicté, d'une part, par une décision de l'assemblée de Royaumont, et, d'autre part, par le problème le plus important discuté aux Journées des Suisses de l'étranger à Lausanne les 29 et 30 août 1959 :

- 1) Recherche des moyens propres à lutter contre le vieillissement des colonies suisses ; intéressement des jeunes.
- 2) Recherche des moyens propres à faire participer les isolés à l'Union des Suisses de France.
- 3) Divers.

Afin que la discussion du point 1) soit vraiment fructueuse, il est souhaitable que, dans une large mesure, les délégués se fassent accompagner de jeunes membres de leur Société. Il est d'ores et déjà probable, en effet, que M. Kurt Lüscher, chef du service des jeunes du S.S.E., pourra participer à nos travaux.

Dimanche 29 mai. — Une excursion facultative par autocars est prévue à l'intention des délégués et de leur famille ou accompagnateurs.

Le matin, Menton et Monaco, retour à Nice pour déjeuner. L'après-midi, suite de l'excursion, départ pour Antibes, Juan-les-Pins et Cannes, retour à Nice assez tôt pour donner à chacun le temps de dîner librement.

De 21 à 24 heures, réunion et soirée familière à la Maison Suisse.

Ajoutons que les membres des Sociétés suisses de Nice se feront un plaisir de piloter, le samedi, les personnes accompagnant les délégués et ne prenant pas part aux travaux.

★ ★ ★

Nice devant célébrer, en mai 1960, le Centenaire de son Rattachement à la France et de la création du Département des Alpes-Maritimes, une affluence importante est prévue.

En temps voulu, nous demandons aux personnes qui prendront part à la réunion de s'inscrire, en vue de la retenue de leurs chambres.

Il importe cependant que nous ayons bientôt une idée suffisante de la participation à l'assemblée et nous demandons instamment à tous de nous faire connaître leur intention.

★ ★ ★

En vous remerciant par avance de ce que vous voudrez bien faire pour faciliter notre tâche et contribuer, par là même, au succès des Journées de Nice, et en vous assurant du plaisir que nous aurons à recevoir les délégués de votre Société, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président et cher Compatriote, l'expression de nos sentiments patriotiques les meilleurs.

Comité d'Organisation
de l'Assemblée 1960,

Le Président :

R.-L. FONTANA.

N.-B. — Toute correspondance doit être adressée impersonnellement à : Monsieur le Président, Union des Suisses de France, Maison Suisse, 4, Boulevard de Cimiez, NICE.

Les cotisations s'élevant à : Francs nouveaux 20.— devront être versées exclusivement au C.C.P. Marseille, n° 29.13.87, au nom de M. Robert Fontana, NICE.

★ ★ ★

« La Direction commerciale de la « S.N.C.F. prévoit une réduction de « 20 % sur les billets au plein tarif « pour chacun des parcours aller et « retour. Cette réduction de 20 % « est consentie aux Congressistes « ainsi qu'à leurs conjoints, enfants « mineurs ou filles non mariées. »
« Tous renseignements complémentaires à ce sujet seront donnés dans une prochaine circulaire. »